

Harfleur Zoom

Informations Municipales - numéro 119 - Décembre 2023



**Préparer un Noël
Durable et responsable**

Les grands plans de développement urbain : l'importance d'une vision à long terme

Depuis 2019, le passage à 54 communes dans le cadre de la formation de la Communauté urbaine a impliqué de repenser le développement du territoire de façon plus vaste et plus coordonnée.

Dernièrement, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a voté le PADD, un document d'orientations générales qui fixe les grandes lignes du développement territorial à l'échelle de la CU. Développement environnemental, géographique et historique d'abord, en tenant compte des évolutions structurelles du territoire et de ses contraintes (zones inondables, risques majeurs), développement économique, qui tient compte de la nécessité de la reconversion du bassin industriel vers une industrie plus verte, développement touristique avec la mise en valeur du patrimoine de chaque commune, développement des mobilités avec un plan de mobilité global qui connecte la Communauté urbaine avec les territoires environnants.

Ce plan « directeur » est avant tout un document d'orientation qui a été discuté par les 54 maires et sur lequel les élus Harfleurais se sont prononcés lors du Conseil Municipal de septembre 2023. A ce titre, ils ont émis la nécessité de prendre en compte davantage la reconversion des travailleurs et la dimension sociale, la place d'Harfleur comme cœur historique de l'agglomération ainsi que la nécessité de reconsidérer la place des communes périurbaines de la première couronne autour de la ville centre.

Plus précis, le PLUI est, lui, encore à l'étude. Cette fois, il s'agit pour chaque commune de fournir les espaces stratégiques de développement pour les années à venir en fléchant les orientations en matière d'urbanisme sur des zones précises, comme par exemple, des espaces réservés pour le développement économique et touristique, d'autres pour la construction de logements, d'autres encore pour la renaturation.

Ce document d'orientation prend sa place dans le PADD, mais il est plus précis et appelle à ce que chaque commune fournisse un gros travail de détermination des zones clefs sur la commune. C'est tout l'enjeu de ce document : impulser des évolutions urbaines pour les dix années à venir afin de dessiner la ville de demain en fonction des besoins des habitants et des enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui se profilent à l'horizon.



Sommaire

Retrospective

Dossier

En détails

Focus

Actu

Conseil municipal

Infos

Bulletin d'information de la ville d'Harfleur
Mairie d'Harfleur
55 rue de la République
76700 Harfleur

Directrice de publication :
Christine Morel

Rédaction :
Services Mairie d'Harfleur

Maquette / photographie :
Alexandra Gobbé-Anne
Nadia Younsi
Damien Chelaouchi

Imprimeur : Petite Presse
7 av. du Cantipou
76700 Harfleur

Dans le flot ininterrompu d'une actualité trop souvent anxiogène, la période de Noël est spéciale. Elle l'est d'abord par son aspect clinquant avec ses éclairages en continu qui hypnotisent les petits et les grands avec pour ambition secrète de pousser les adultes à dépenser des sommes toujours plus folles pour des cadeaux toujours plus gros. Le commerce est roi à Noël, sous le sapin comme dans l'assiette.

L'essentiel de ce qui constitue l'esprit de Noël est, heureusement, ailleurs que dans cette frénésie d'achats. Mais cette période de Noël est une belle invitation à la réflexion sur le sens de la vie, de nos priorités, de nos actes passés comme futurs. Noël est une fête culturelle, une respiration dans un monde qui évolue de plus en plus vite et au sein duquel les inégalités se creusent.

L'occasion est belle, de se poser et de réfléchir sur ce que chacun est en train et veut construire pour lui-même, pour ses proches. Nous, citoyens de France et d'Europe, quel monde voulons-nous bâtir ? Quelles valeurs nous guident ?

Chacun trouvera dans ces questionnements des raisons de pleurer mais aussi d'espérer. C'est la magie de Noël que de maintenir une lumière dans un monde parfois sombre et de permettre de croire en un monde meilleur. Si Noël peut être un moment de partage, de solidarité et d'écoute de ceux dont nous sommes différents, alors la fête sera belle.

C'est un moment qui rappelle que la paix est une valeur universelle. Et essentielle.

Christine Morel
Maire d'Harfleur

Rétrospective

Des pommes, des poires... et des vergers !

Dans le cadre du « Plan Vert » (voir « Zoom » précédents) un tout nouveau verger situé à la Maison des Associations a été planté le 23 novembre dernier avec la participation active de la classe de madame Trevert (CE1-CE2) de l'école élémentaire André Gide.

Mme Christine Morel, M. Loïc Jamet (adjoint au Maire en charge de la biodiversité), M. Dominique Bellenger (adjoint au Maire) étaient présents et ont participé aux activités de jardiniers.

Ce verger dit « de collection » fait partie d'un réseau de vergers débuté en 2021 avec la plantation du premier verger : « le verger pédagogique » sur la plaine de la Forge (10 arbres fruitiers, des haies fruitières, une agora de plein air pour accueillir les animations). Cet été il a déjà donné de beaux fruits, libres d'accès.

Le verger de collection, quant à lui, est composé de 6 arbres fruitiers, 2 pommiers Bénédicte, 2 pommiers Calville blanc d'hiver, et 2 poiriers Jeanne d'Arc. Il regroupe différentes variétés d'une même espèce de fruit, représentatif du territoire, dans un souci de conservation des variétés locales et anciennes.

Une prairie fleurie, ainsi que des hôtels à insectes viendront accompagner ces plantations.

Au mois de mars, nous inaugurerons une signalétique dédiée au réseau des vergers, à leurs usagers et visiteurs.

Le prochain verger sera planté en février 2024 sur l'aire de jeux de Fleurville. A suivre...



Harfleur Poker Club ne bluffe pas !



Tous les ans, Harfleur Poker Club organise à La Forge un grand tournoi caritatif réunissant plus de 130 joueurs, au profit du CCAS de la Ville. Cette année M. Piednoël, président du HPC a remis à Mme Burel, 1ère adjointe au Maire, un chèque d'une somme de 4000€. La municipalité les remercie chaleureusement pour ce geste de générosité et de solidarité !

Toiles et point de croix



Bonne fréquentation pour l'exposition des associations Les petits doigts d'Harfleur et Ombres et Lumières, organisée par cette dernière. Les visiteurs ont découvert une grande variété d'œuvres graphiques. Ci-contre le coup de cœur de la Ville.

Exposition - Vente, belle réussite pour Artisans du Monde !



La fin de vie n'est pas gravée dans le marbre

L'association JALMALV (Jusqu'à la mort, accompagner la vie) a organisé à La Forge, une soirée de théâtre participatif, sur le thème de la fin de vie de Don Quichote, dans laquelle les spectateurs, exposant leur point de vue pouvait faire changer le cours de la pièce.



Il y avait un peu plus de 70 spectateurs dont 6 sont montés sur scène sur sollicitation du metteur en scène. Après cette représentation, une session de questions/réponses était animée par :

- Maryvonne De Backer, à l'initiative de la pièce,
- Catherine Dewulf-Meuleman, docteur, responsable du service de médecine palliative au GHH,
- Claire Ponty, directrice du DAC Seine et Mer (dispositif d'appui à la coordination),
- Alain Le Couvey, président de JALMALV Le Havre.

Le public a ainsi pu poser des questions sur la fin de vie et sa prise en compte par les organisations présentes.

Les personnes qui ont besoin d'un accompagnement ou celles qui voudraient aider avec quelques heures de bénévolat, peuvent joindre l'association :

- > mail : jalmalv.lehavre@laposte.net,
- > téléphone : 06 95 02 01 77,
- > adresse : 85, rue de Richelieu 76600 Le Havre, permanence les jeudis de 14h à 16h du 1er septembre au 31 juillet.

Site web : www.jalmalv-le-havre.com

Commémoration du 11 novembre

« L'humiliation tue le peuple pour ne garder de lui que cette masse informe, mue par la colère et les émotions, dépossédée de ses facultés à se penser lui-même. Cette masse se laisse aller à la vengeance et rejette l'autre comme la lie d'elle-même. Dans ces conditions, la guerre est aussi ce fil de haine qui court et grossit au fil des ans, lorsque ses deux extrémités ont été raccommodées par de mauvais sentiments. »

Extrait du discours de Christine Morel



Rétrospective

La Petite Surface « En débat »

Justine Duchemin, maraîchère bio et élue de la Ville d'Harfleur nous explique l'événement « Ferme en débat » qui a eu lieu dernièrement sur leur exploitation.

« Un groupe d'agricultrices (dont je fais partie) a été créé en janvier en Seine-Maritime, porté par le réseau des CIVAM normands, l'idée est de nous rencontrer en non mixité pour parler de nos problématiques et avancer ensemble.

En parallèle, les CIVAM m'ont proposé de participer à l'événement « Ferme en débat » en accueillant le film « Croquantes » d'Isabelle Mandin et Tesslye Lopez.

C'est un film documentaire qui suit sur plusieurs années un groupe d'agricultrices en Loire Atlantique qui échangent sur la faible reconnaissance de leur travail par la profession. Un éveil au féminisme et à la sororité. »



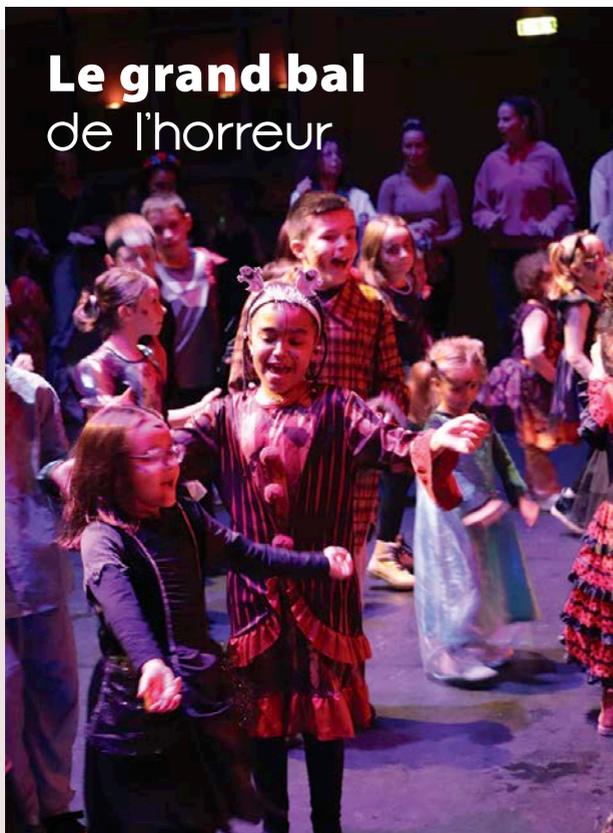
Retro - Activité jeunesse

Les jeunes se sont lancés à la découverte du Parkour ! Le Parkour s'inscrit dans la continuité naturelle des jeux d'enfants. Un pratiquant a la même attitude que les enfants qui aiment courir, sauter et grimper. Les jeunes harfleurais ont rencontré les membres de « Conkerete Parkour » au Havre et ont participé à une initiation sous le soleil.

Au programme : échauffement, initiation aux passements rapides, aux sauts, aux roulades...



Le grand bal de l'horreur



Un grand succès pour le Bal de l'horreur, organisé par la bibliothèque.



Jacqueline Ansquer, un siècle qui se fête

Adhérente de l'association, le CFLPAH (Comité des Fêtes et Loisirs des Personnes Agées d'Harfleur), ses amis lui avaient réservé une belle fête à la Maison des Associations, en présence de Madame le Maire, afin d'honorer comme il se doit, un anniversaire exceptionnel : 100 ans !

Nous pourrions ici dresser une biographie de Mme Ansquer, mais il nous a semblé que les paroles de l'un de ses amis (M. Liberge, président de l'association) avait plus de valeur et d'authenticité. Voici quelques uns de ses mots.

« Un samedi d'été en Juin 1923, venait au monde Jacqueline (...). Nous sommes tous réunis autour de vous pour célébrer un anniversaire bien particulier, la distinction et la médaille du centenaire (...). Me revient à la mémoire quelques paroles chantées par Michel Simon et Arletty : « Qu'elle est épatante cette petite femme-là, c'est phénoménal la grâce qu'elle a, ne cherchez pas y'en pas deux comme ça ! » Cela fait maintenant 70 ans à quelques mois près que nous nous connaissons. Nous sommes arrivés à Beaulieu à deux jours d'intervalle en janvier 1954 et l'on peut revendiquer le titre de plus anciens résidents de cette cité. Cette cité

a surtout été à l'origine de construction d'après-guerre et c'était une fourmière d'enfants qui en créait l'animation. Un de votre passe-temps favori est devenu les jeux de société et de cartes où vous êtes redoutable, et redoutée. Votre bonne humeur et votre sociabilité vous a toujours attiré l'admiration et le respect de tous et toutes. Alors, ne changez rien, continuez comme cela (...). Aujourd'hui, vous avez : 100 ans + 4 jours, 36548 jours. A suivre... Bon Anniversaire ».



Cérémonie de remise des médailles du travail



16 novembre 2023
Extrait - Discours de Madame Sylvie Burel

Cette cérémonie, c'est l'occasion de souligner l'investissement de plusieurs années de travail, votre investissement et vous remercier pour celui-ci, car le travail, c'est le socle de notre participation commune au fonctionnement de la société. C'est pour cette raison que nous souhaitons montrer l'importance sociale et symbolique du travail que chacun mène au profit de tous.

Au regard du coût de la vie, on s'aperçoit que le travail ne paie plus. Ou plus assez. Les différentes études, de la fondation Abbé Pierre ou encore du Secours populaire montre bien comment, aujourd'hui, le nombre de travailleurs pauvres augmente. Alors même qu'il y a du travail, certains postes ne sont plus pourvus, les postulants ne restent pas, et les emplois les plus difficiles connaissent un « turnover » considérable.

Il reste encore un vaste chantier devant nous pour obtenir l'égalité au travail. Et s'il y a bien une chose que nous devons retenir ce sont les pistes d'évolution qui se dégagent pour les années à venir et qui nous permettront de donner toutes ses lettres de noblesse au travail : l'égalité salariale et un travail de qualité que nous nous employons à reconnaître socialement.

Harfleur avec le réseau VIF

Jeudi 23 novembre, s'est tenue la troisième Journée de sensibilisation des professionnels aux violences intrafamiliales, dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Coorganisé par la Ville d'Harfleur en lien avec les communes de Gonfreville L'Orcher, le Havre et Montivilliers ainsi que le réseau VIF (Violence Intra Familiales) et le « GIP (Groupement Intéret Public) Contrat de ville », la manifestation a rassemblé près de 300 professionnels autour du thème des répercussions des violences conjugales sur les enfants.

Pour rappel, la ville est déjà très engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle a, cette année encore mis à disposition 8000 sacs à pain auprès des boulangers de la ville sur lesquels figurent un violentomètre et les numéros d'urgence pour les victimes de violences physiques et psychologiques. Harfleur reste par ailleurs mobilisée tout au long de l'année sur ce sujet à travers son partenariat avec les associations et les partenaires institutionnels.



Dossier



Préparer un Noël durable et responsable

Dans le souci permanent d'une réduction de la consommation énergétique, Harfleur a depuis plusieurs années entamé une modification de la nature même de ses décorations festives. Noël est en tête de liste des manifestations nécessitant la présence d'une identité visuelle spécifique. Pour entrer dans la magie de Noël sans perdre la préservation de la planète de vue, la municipalité a achevé le remplacement intégral des illuminations qui sont désormais toutes en LED, et réalise, dans ses ateliers des décorations de jours en matériaux durables. Le stock est préservé et réutilisé chaque année. Ainsi, la consommation énergétique générale a baissé de 70%. (LED qui représente 50%, baisse voire extinction ciblée de l'éclairage monumental, décoration en matériaux durable...). Tout cela pour rendre Noël à Harfleur encore plus magique, actif et solidaire.

Bien dans ma ville

Consommons local et Harfleurais !

Les commerçants et artisans de la Ville proposent un très large éventail de produits et de prestations.

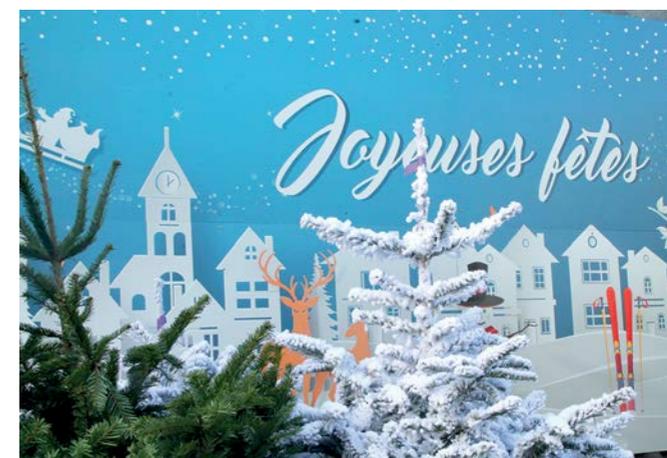
L'offre sur Harfleur est d'une grande variété, il y en a pour tous les goûts, tous les besoins et tous les portes monnaie ! Alors pour vos fêtes de fin d'année, pensez à vous promener dans les rues de votre ville, à pousser la porte de vos commerçants, ils vous accueillent et vous verrez que l'expérience sera beaucoup plus sereine que dans les grandes surfaces surpeuplées !



Un habillage magique et joyeux !



Réalisées en interne par le service « attractivité », de magnifiques jardinières de Noël ont pris place sur les fenêtres de l'hôtel de Ville. Ainsi habillée, la Mairie était prête pour recevoir le père Noël avec panache ! Retrouvez durant le mois de décembre toutes ces décorations « faites maison » sur les bâtiments publics de la Ville.



Jeux de

Noël

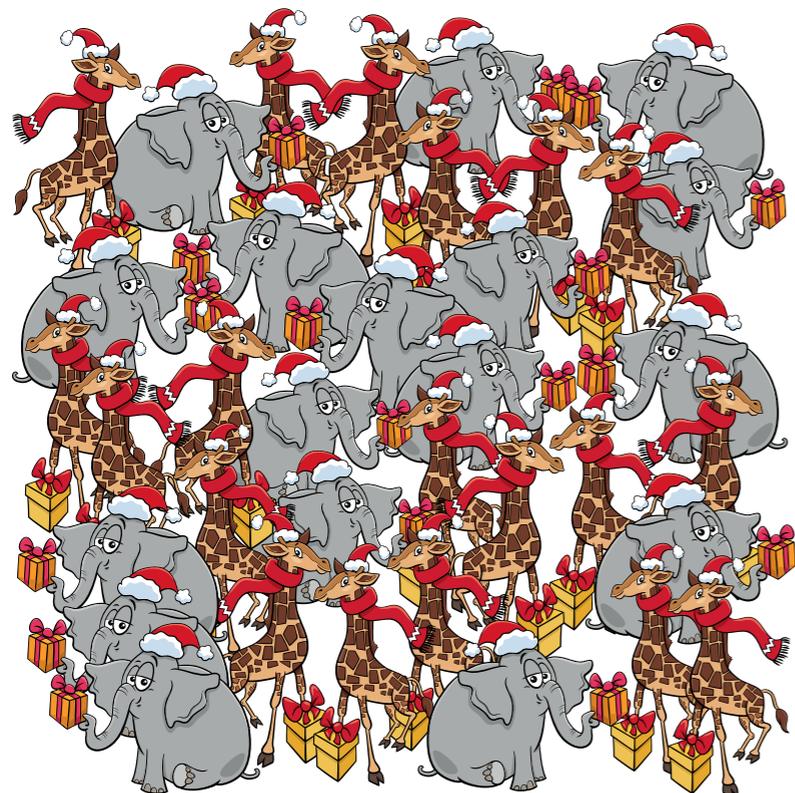
n°1 - Grille de mots mêlés avec un mot caché

Mot caché : 8 lettres

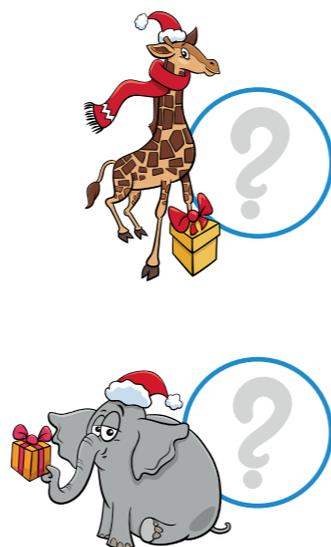
E	G	A	N	N	O	S	R	E	P	P	U
T	P	S	N	O	S	N	A	H	C	E	O
T	S	O	O	E	R	I	A	M	R	R	R
E	E	O	U	E	E	B	F	N	I	U	A
L	L	R	G	V	I	W	O	E	R	T	G
E	I	E	R	T	A	I	O	U	T	N	P
U	C	Z	A	I	T	N	E	L	O	E	U
Q	K	N	M	A	B	R	T	M	L	V	O
S	T	X	M	N	R	L	E	A	E	A	L
S	E	I	M	O	M	D	E	E	I	O	H
E	N	O	H	P	O	X	A	S	L	L	P
A	E	V	R	U	E	T	A	R	R	A	N



- A** ANIMATION
- C** CHANSONS
- D** DEMON
- E** EPOUVANTAIL
- F** FETE
- G** GRAM
- H** HABITANTS
- L** LOUP-GAROU
- M** MAIRE
- N** NARRATEUR
- P** PERSONNAGE
- S** SAXOPHONE
- T** TERRIBLE
- V** VOIX
- Z** ZERO



n°2 - Combien ?
Combien comptes-tu de girafes et d'éléphants dans l'image ?



n°3 - Les 10 objets cachés
Trouve ces objets et personnages dans l'image



n°4 - Le mot mystère

Trouve le nom de chaque objet. Le mot mystère apparaîtra dans les cases rouges.

1					

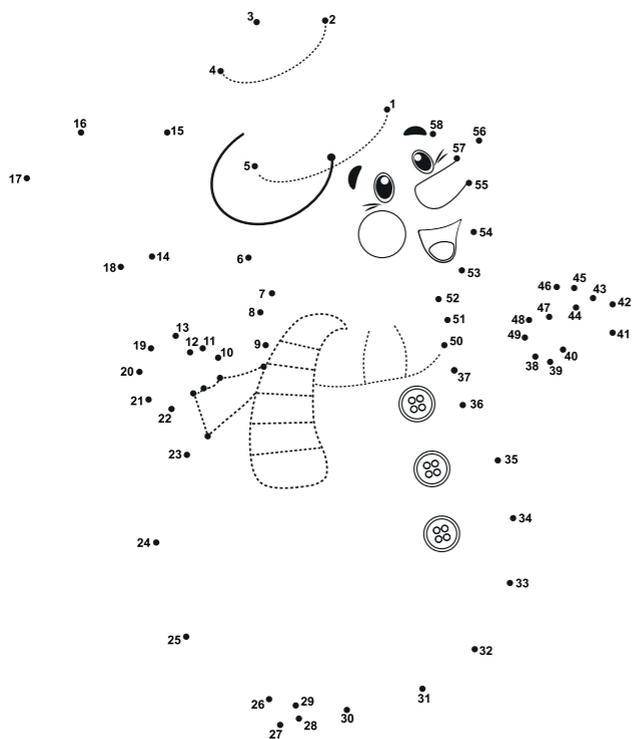
n°5 - Les 10 différences

Trouve les 10 différences entre ces deux scènes



n°6 - Points à relier

Relie les points et colorie le personnage



n°7 - Grille de mots mêlés avec un mot caché

Mot caché : 9 lettres

J	T	I	A	L	L	A	T	E	G	E	V
U	J	R	G	I	E	L	E	G	U	M	E
S	I	E	I	M	I	R	E	P	O	I	X
S	U	S	U	O	R	L	U	A	A	O	P
R	R	E	S	N	R	U	O	T	L	I	L
U	U	G	L	A	E	R	E	E	A	B	O
E	G	A	E	D	U	R	E	E	C	N	I
T	E	V	B	E	R	C	R	T	O	E	T
C	S	E	T	I	C	E	I	D	L	N	A
U	T	L	N	R	I	L	E	S	N	I	T
D	N	E	O	B	O	E	U	F	S	V	I
O	O	P	M	E	G	R	U	O	C	O	O
R	M	I	E	L	P	O	I	S	S	O	N
P	S	E	M	L	O	D	S	T	N	O	M

- B** BIÈRE
BIO
BOEUFS
- C** COURGE
- E** ELEVAGES
EXPLOITATION
- J** JEUNE
JUS
- L** LAIT
LEGUME
LIMONADE
LOCAL
- M** MIEL
MIREPOIX
MONTBEL
MONTSDOLMES
MONTSEGUR
- N** NATURE
- O** OVIN
- P** PÂTE
POISSON
PORC
PRODUCTEURS
- S** SAUCISSON
SEL
- T** TERRINE
TERROIR
TOUR
- V** VEGETAL



n°8 - Les 10 objets cachés

Trouve ces objets et personnages dans l'image



Harfleur, résister contre le vent

Le mot du Maire

S'il y a bien une chose que l'on peut dire, c'est que la tempête Ciaran n'a pas épargné Harfleur. Dans des circonstances aussi exceptionnelles que celles-ci, il est du devoir de la Mairie d'être vigilante à envoyer les bons messages et à veiller à ce que chaque habitant soit en sécurité. Le pouvoir de police du Maire lui permet d'agir en cas de manquement de la part d'un organisme qui ne respecterait pas cet impératif de sécurité. C'est ce qui s'est passé au niveau des immeubles de la sente des potiers où la mise hors d'eau des immeubles sans toit n'avait pas été menée une semaine après des dégâts, et où les débris n'avaient pas été retirés, ni les éléments dangereux qui menaçaient de tomber. C'est la raison pour laquelle j'ai immédiatement pris un arrêté de mise en sécurité concernant ces immeubles, afin que les responsables, propriétaires et gestionnaires privés, respectent leurs obligations légales.

Toutefois, la Municipalité ne s'est pas arrêtée à faire respecter ce qui lui incombe. Nous avons été plus loin, et je suis fière que nous ayons fait ce choix d'accompagner les locataires qui se sont retrouvés sans toit du jour au lendemain, à rechercher des solutions d'hébergement. D'abord temporaires quand les circonstances le réclamaient, ensuite pérennes lorsque ceux-ci en ont fait la demande. Je pense que le vrai rôle du service public, c'est celui-ci, celui d'être en soutien des habitants, notamment et surtout lorsqu'ils traversent des épreuves qui révèlent les limites et les failles du privé. Nous n'étions pas obligés de mener cet accompagnement. D'ailleurs d'autres communes ailleurs en France ont fait le choix de s'en remettre au droit et ont laissé les assurances se renvoyer la balle sans interférer dans une situation d'ordre privé. Mais il me semble que cela aurait été collectivement inhumain, et ça, ça ne correspond pas du tout avec les valeurs que nous portons.

Pour une commune de la taille de celle d'Harfleur, faire face à ce type d'évènement climatique est un véritable défi, cela engendre des dégâts, représente de réels dangers pour la population et monopolise une grande quantité de ressources humaines et matérielles. Harfleur ne peut déployer d'énormes moyens de réaction, tout simplement car elle n'en dispose pas. Alors notre petite ville fait appel au sens du service public de ses agents et à son sens de la solidarité. Retour sur un mois de novembre mouvementé...

Les services techniques aux premières loges

Anticiper pour ne pas être pris de cours

À l'approche de la tempête, dès la publication de l'alerte Météo France, 3 entreprises locales : Sautreuil, BTH Couverture, Moricet ont été contactées par le conducteur de travaux des services techniques de la Ville, ceci afin d'anticiper l'engorgement de ce type d'entreprises au lendemain d'un évènement climatique d'envergure. Rendez-vous a été pris le 2 novembre pour dresser avec elles un inventaire des avaries, une priorisation des interventions et commencer avec les réparations qui pouvaient être effectuées sans délai.



Bâtiments municipaux touchés (constat au lendemain de la tempête) :

- Ecoles Gide primaire & maternelle : tuiles envolées et/ou déplacées
- Ecole de Fleurville
- Ecole Germaine Coty : tuiles endommagées
- Ecole des Caraques : zinc abimé
- Bibliothèque Elsa Triolet : ardoises endommagées
- Secours Populaire : plaques de couverture déplacées
- Centre Technique Municipal : ardoises endommagées
- Maison des syndicats : Shingle endommagé
- La Forge
- La cuisine centrale
- Pôle de Beaulieu : chéneau zinc endommagé
- Gymnase Thorez : ardoises endommagées
- Hôtel de ville : arêtier endommagé
- Pôle d'Accueil Population : Shingle endommagé
- RPA : désordres passage sous menuiseries, volets, et verrières
- Barrière rue du Grand Quai : le bras a été endommagé et le bandeau lumineux arraché

Les interventions des agents de la Ville, qui nécessitent parfois l'emploi de nacelles à cause des hauteurs impliquées, ont débuté dès le 2 et le 3 novembre sur les locaux endommagés : le Secours Populaire, les écoles, le Centre Technique Municipal, la bibliothèque, l'Hôtel de Ville, etc...

Une présence accrue sur le terrain

Les veilles nocturnes des astreintes ont été multipliées pour être réactives en cas de nécessité de déblaiements, la surveillance des grands arbres (effectuée sur la ville à chaque vigilance) a été renforcée pour prévenir les éventuels accidents. Des rondes ont été effectuées toutes les deux heures pour favoriser le dégagement rapide, alerter les équipes ou les services compétents (pompiers...). Ce rythme d'astreintes et de rondes a été maintenu jusqu'au lundi suivant.

Pour ce qui est des moyens humains, les interventions ont eu lieu dès le jeudi en matinée dès 8h (astreintes 6h) pour du bûcheronnage au sol, du ramassage et déblayage. Une équipe de 10 agents était mobilisée, même des agents qui ne sont pas sur ce type de poste habituellement.

La majorité des problèmes rencontrés au niveau des écoles ont été réglés avant la reprise.



Lettre du Préfet de Seine-Maritime aux Maires

Dans une lettre adressée aux Maires des communes du département de Seine-Maritime, le préfet informe sur la classification et la prise en charge des dégâts causés par ce phénomène par l'état.

« Le département de la Seine-Maritime a été touché par la tempête CIARAN la semaine dernière. Concernant la prise en charge par les assurances des dommages lié à cette tempête, il m'a semblé nécessaire de vous communiquer les informations suivantes :

Les évènements couverts par la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle sont liés aux inondations et coulées de boues, aux phénomènes liés à l'action de la mer, aux séismes, aux éruptions volcaniques, aux mouvements de terrain, aux avalanches et enfin, pour les seuls départements d'outre-mer, aux vents.

Les dégâts sur les biens des particuliers, des entreprises et des collectivités causés par des vents violents en Métropole, sont couverts par leur contrat d'assurance au titre de la garantie « Tempête, Grêle, Neige », conformément à l'article L.122-7 du Code de l'assurance. Cette garantie, obligatoire dans l'ensemble des contrats d'assurance dommages, permet aux sinistrés d'être indemnisés par leur assureur sans qu'une intervention préalable des pouvoirs publics ne soit nécessaire. Cette garantie

prend également en charge les dommages causés par les infiltrations d'eau générées par le vent. Les dégâts provoqués par ces phénomènes sont donc indemnisés exclusivement par les assureurs. Sans minimiser leur nature et leur ampleur, les dégâts provoqués par la tempête CIARAN relèvent donc des dispositifs assurantiels de droit commun, sans reconnaissance préalable de l'état de catastrophe naturelle.

Les sinistrés souhaitant avoir de plus amples informations peuvent accéder à la page du site internet de France Assureurs dédiée à la garantie tempête :

<https://www.franceassureurs.fr/assurance-protege-finance-et-emploie/assurance-protege/les-demarches-en-cas-de-sinistre/tempete-questions-reponses-sur-votre-assurance/>
Enfin, si une assurance demande une attestation, il faut s'orienter vers le site internet de Météo France afin de demander un certificat d'intempérie, seule expertise opposable à l'assurance. Ce certificat payant peut être remboursé par l'assurance. »



Elle revient l'an prochain, êtes-vous prêt ?

La Fête de la Scie, c'est : 38 ans d'existence dans sa forme contemporaine, une centaine d'agents municipaux mobilisés sur deux jours et 15 000 visiteurs sur le weekend.

En 2024, elle célébrera le patrimoine harfleurais et proposera une grande manifestation médiévale sur le thème de la Terre :

- **Harfleur, Terre d'Histoire** : le passé de notre commune prendra vie dans les camps médiévaux, et grâce aux prestations artistiques tirées de faits historiques et aux visites valorisant le patrimoine médiéval,
- **Harfleur, Terre de Légendes** : le moyen-âge était plus une époque de croyance que de réalité, de nombreuses déambulations et spectacles seront inspirés du folklore et des mythes de l'époque,
- **Harfleur, Terre de Jeux** : sélection de jeux (tir à l'arc, lancé de haches, jeux en bois, jeux de rôle grandeur nature...) pour petits et grands, offrant une immersion ludique au « temps des chevaliers ».

La Fête de la Scie pour toutes et tous :

Des camps médiévaux – des jeux sportifs et ludiques – un grand spectacle le samedi en nocturne – un marché artisanal et médiéval d'une grande variété dans les rues sur tout le périmètre de la fête – des visites guidées de la cité ancienne – deux expositions - des compagnies théâtrales (parmi lesquels vous retrouverez entre autres la Cie SDF, la Cie du Piano à Pouces, la Cie Les Pieds au

mur, les Dernières Amazones, Les Saltimbanques de l'impossible...).

A l'origine de l'affiche de l'édition 2024

Rémi Bostal, illustrateur du visuel officiel de l'événement, intégrera toutes les dimensions de la Fête de la Scie 2024 à sa création qui vous sera dévoilée dans un prochain Zoom. Si vous voulez en apprendre plus sur son univers graphique voici un lien internet : <http://remibostal.canalblog.com>



Vous souhaitez découvrir l'envers du décor de la Fête de la Scie ? Vous avez des idées d'animation que vous souhaiteriez partager avec l'équipe de programmation ?

Dans ce cas, vous pouvez participer aux réunions du collectif « Fête de la Scie » ! Ces temps d'informations et de réflexions en commun sont ouverts à tous ceux qui partagent le même enthousiasme pour notre grande manifestation populaire.

Dates des réunions - 18 h - La Forge :

- > Jeudi 30 novembre 2023
- > Jeudi 14 décembre 2023
- > Jeudi 18 janvier 2024
- > Jeudi 15 février 2024
- > Jeudi 14 mars 2024
- > Jeudi 28 mars 2024

Chaque réunion sera l'occasion de discuter de l'évolution du projet et d'explorer de nouvelles idées. Tout le monde est le bienvenu !



En attendant Noël...

Concert et danse jeunesse Le bal de Noël de Johanna et Samuel

Johanna et son complice Samuel, entourés d'instruments de musique, chantent, dansent et s'amuse sur un répertoire de chansons originales pour le plaisir des p'tites oreilles mais aussi des p'tits pieds ! Rondes, farandoles, chansons à gestes, rock and roll... sur des thèmes de Noël et de l'hiver. Petits et grands sont invités à entrer dans la danse !

Le bal de Noël de Johanna et Samuel
Mercredi 20 décembre - 15h - La Forge
Gratuit - Sur inscription - Dès 3 ans
Informations - inscriptions au 02 35 13 30 09 [La Forge]



Thé dansant Thé dansant de Noël

Après les enfants, place aux plus grands pour un thé dansant de Noël animé par Sabrina et Freddy Friant. Dans une ambiance festive, venez danser au rythme de leur répertoire varié passant de la valse au madison, à de la musique plus actuelle ! L'association Les Voitures rétro d'Harfleur vous proposera une buvette et une petite restauration sucrée sur place.

Thé dansant de Noël
Jeudi 21 décembre - De 15h à 18h - La Forge
Entrée libre



Exposition La moufle de Maurice le pain d'épices

Une histoire en vitrine, en attendant Noël (à découvrir de l'extérieur), inspirée du célèbre conte *La moufle* à retrouver dans les albums de la bibliothèque Elsa Triolet.

La moufle de Maurice le pain d'épices
Du 1er décembre au 5 janvier - La Forge [extérieur]
Informations au 02 35 13 30 09 [La Forge]



Lucrèce Borgia

Compagnie Ici et Maintenant
D'après l'œuvre de Victor Hugo

Lucrèce Borgia serait un monstre implacable, ou bien une victime fruit d'une famille dégénérée. Le drame s'articule autour de Lucrèce et Gennaro créant un écrin de nonchalance et d'humour autour d'une perle de violence des sentiments.

Samedi 13 janvier - 20h30 - La Forge

Tarif : de 2,50€ à 5,50€ - A partir de 16 ans



Le père

Tadam ! Cie
D'après l'œuvre de Florian Zeller

Anne essaie de s'occuper de son père, de plus en plus dépendant à cause d'une mémoire défaillante. Les aides-soignantes se succèdent, découragées par son caractère irascible.

Vendredi 19 janvier - 20h30 - La Forge

Tarif : de 2,50€ à 5,50€ - A partir de 16 ans



© Daniel Lemarchand

Embrasse ta mère

De Karine Dubernet avec la complicité de Sherazade Khalladi
Avec Karine Dubernet & Marie-Hélène Lentini
Mise en scène Michel Fau avec le soutien de l'ADAM

Yolande, c'est cette mère envahissante et limite abusive, que l'on n'aurait pas voulu avoir. Celle qui vous pompe votre énergie, celle qui met le doigt pile là où il ne faudrait pas. Et ces talents, Yolande les exerce avec un malin plaisir sur sa fille un peu empotée, Nina. La mère et la fille vont devoir parcourir ensemble quelques kilomètres parsemés d'étapes, de joutes verbales et autres échanges musclés, qui finalement cachent un amour profond qu'aucune des deux n'arrive à exprimer.

Note de l'auteur

Le seul amour inconditionnel est celui d'une mère, aussi ratée soit-elle. Et quand cette mère est interprétée par Marie-Hélène Lentini, la comédie est forcément au bout du tunnel !

Jeudi 25 janvier - 20h30 - La Forge

Tarif : de 7€ à 19€ - Tout public



Le Dindon

Cie Traitement de Textes

D'après la comédie de Georges Feydeau

"Le Dindon" dont le rythme vif, l'enchaînement des scènes, les rebondissements et les situations cocasses déclenchent l'hilarité. L'adultère en est le thème principal, les mensonges et les tromperies révèlent la lâcheté et la mesquinerie des personnages.

Vendredi 27 janvier - 20h30 - La Forge

Tarif de 2,50€ à 5,50€ - A partir de 16 ans



Conseil Municipal

Conseil municipal du 4 novembre 2023

Dérogation municipale au repos dominical

Le principe des dérogations municipales au repos dominical a été établi pour permettre aux branches commerciales concernées d'exercer leur activité exceptionnellement les dimanches de forte activité commerciale.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques donne la possibilité aux communes d'autoriser jusqu'à douze ouvertures dominicales dans les commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu le dimanche.

Cette loi précise que lorsque le nombre de dimanches concernés excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre, en l'occurrence, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Afin d'harmoniser ces ouvertures dominicales à l'échelle de l'agglomération pour l'année 2024, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a donc sollicité la CCI Seine Estuaire pour l'organisation d'une concertation avec les commerçants et leurs représentants.

Aide à l'installation des commerces

Par délibération n° 23 07 13 du 1^{er} juillet 2023, nous avons affirmé notre soutien à l'installation de nouveaux commerces de proximité, afin de lutter contre la vacance commerciale. Cette délibération prévoit l'attribution d'une aide à l'installation des commerces à hauteur de 300 € par demande, ainsi que deux parutions publicitaires gratuites dans le bulletin municipal Zoom.

Anniversaire de la Libération

L'année 2024 marquera les 80 ans de la Libération par les Forces de Résistance, les Alliés de la France, occupée depuis 1939. A cette occasion, la Normandie sera particulièrement en fête, profitant de cet anniversaire pour revenir sur les grandes étapes et événements marquants de la Libération.

Je vous propose que notre commune participe à ces commémorations en proposant un programme d'actions en 2024. Celui-ci traitera plus particulièrement de la vie quotidienne sous l'occupation, des mouvements de résistance et plus largement du devoir de mémoire et de l'importance du maintien de la paix. Ce programme s'adressera au grand public mais également aux enfants scolarisés à Harfleur, notamment aux classes de CM2 et de Troisième étudiant la Seconde Guerre Mondiale. La Région Normandie a d'ores et déjà lancé une

campagne de labellisation et de financement des opérations de commémorations. Le Département de la Seine-Maritime peut, quant à lui, être sollicité dans le cadre du « Travail et devoir de mémoire ».

Mise en place des commissions

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions spécifiques chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Je vous propose de fixer le nombre des commissions municipales d'étude à 5, chacune composée, outre Madame le Maire, de 6 membres et de répartir les différents domaines d'intervention de notre municipalité de la manière suivante :

- Commission n° 1 : Finances - Administration et services généraux - Informatique et dématérialisation - Personnel - Intercommunalité, SIEHGO - Risques majeurs.
- Commission n° 2 : Attractivité - Économie, Marchés, Foire - Subventions (enseignes, façades ...) - Tourisme - Emploi, Formation - Communication.
- Commission n° 3 : Aménagement urbain - Travaux, voirie - PLU et documents d'urbanisme - Déplacements, Circulation, Stationnement - Biodiversité, Environnement, Cadre de vie.
- Commission n° 4 : Vie culturelle et animations - Vie sportive et associative - Démocratie participative - Éducation, Enseignement, Loisirs - Restauration municipale - Relations internationales.
- Commission n° 5 : Affaires sociales et logement - Politique de la Ville - Santé - Handicap - Familles, Enfance, Jeunesse, 3e âge - Lutte contre les discriminations.

Prochain Conseil Municipal :
Samedi 17 février 9h30 - Salle du parc
Les procès verbaux des conseils
sont disponibles sur www.harfleur.fr

Prochain conseil communautaire
Jeudi 15 février - 17h
Carré des Docks - Le Havre
Les séances sont publiques

BILLETTERIE OUVERTE - RÉSERVEZ VOS PLACES

Spécial retraités

Vous aimez chanter ? Rejoignez la chorale !

Le service « Retraités » de la ville d'Harfleur vous propose de venir intégrer la chorale animée par « Mlle Chante » (qui a animé les bals guinguette d'« Un été au Parc ») à la résidence des 104. Les répétitions commencent dès le jeudi 4 janvier 2024 et les séances auront lieu de 16h à 17h30.

En plus de profiter du moment, de s'amuser et d'apprendre les techniques simples de chant chorale, la finalité est de réaliser un spectacle de fin d'année en collaboration avec 3 autres résidences. Une vingtaine de chansons seront apprises durant l'année et 2 cours de chorale seront proposés chaque mois.



Si vous voulez embarquer dans cette nouvelle aventure, contactez le service « Retraités » au 02 35 13 30 82 ou par mail : rpa@harfleur.fr

Inscriptions pour le Printemps des Anciens

Le « Printemps des Anciens », grandes journées festives, témoignage de l'attachement de la municipalité aux anciens d'Harfleur aura lieu cette année les 6 et 7 mars 2024 !

Si vous avez plus de 65 ans et que vous habitez Harfleur, venez vous inscrire entre le 11 et le 29 décembre, au Pôle Accueil Population (place de la Mairie) ou au Pôle Administratif de Beaulieu.

Documents à fournir : pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Faciliter la vie des parents de jeunes enfants

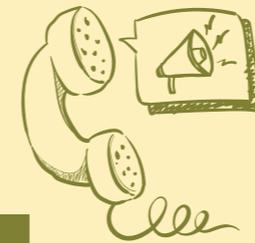
A partir de décembre 2023, la commune d'Harfleur proposera plusieurs fois par an des ateliers parentalité gratuits pour les parents d'enfants de moins de 6 ans. Ces ateliers permettront d'accompagner les parents, tout en apportant des informations pratiques et des outils.



Atelier n°1 : Votre enfant à des difficultés pour s'endormir ?
Les troubles du sommeil sont fréquents chez les enfants de moins de 6 ans et perturbent leur vie quotidienne.

Rendez-vous le 21 décembre 2023 de 18h30 à 20h au Relais Petite Enfance, 25 av Président Coty à Harfleur

Informations et réservations au 02 35 13 30 61



Contacts pratiques Ville d'Harfleur

Suite à des modifications dans l'annuaire des accueils au public, petit rappel des n° utiles :

Accueil mairie 02 35 13 30 00	Bibliothèque Elsa Triolet 02 35 13 30 53
Pôle Accueil Population 02 35 13 30 20	Résidence des 104 02 35 13 30 82
Pôle Administratif de Beaulieu 02 35 13 30 95	Services techniques 02 35 13 30 40
Relais Petite Enfance 02 35 13 30 75	Police Municipale 02 35 13 30 60

Les élus à vos côtés

Vous souhaitez rencontrer un élu municipal ?

Pour prendre rendez-vous avec Madame le Maire ou un adjoint, contactez :

le cabinet du maire
au 02 35 13 30 10
ou mail :
cabinet@harfleur.fr

Pharmacies

Dans la journée, appelez votre pharmacien habituel.

Pharmacie de la Brèque
35 rue de la République
02 35 45 40 39

Pharmacie de la place d'Armes
26 rue Jehan de Grouchy
02 35 45 77 09

Pharmacie Harfleur-Beaulieu
33 pl. Guy de Maupassant
02 35 45 43 29

Après 20h, appelez le 3237

Urgences

Tél. prioritairement
15 : SAMU

17 : Police nationale

18 : Pompiers

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Urgence depuis un portable

Sinon, téléphonez au
02 35 13 30 00
un répondeur vous donnera le numéro de téléphone de l'astreinte technique de la ville

Carnet

Naissances :

19/10/23 VAUCHEL Philomène
01/11/23 NGOUÉ Malick

Décès :

09/10/23 DESRUÉS Jean-Pierre
12/10/23 FLEURET Denise
31/10/23 LEGRAND Dominique

Info LiA

Pour tout connaître des horaires et lignes de bus et tramways :

<http://www.transports-lia.fr>

ou sur smartphone

« LiA les lignes de l'agglo »

Allo Agglo ?

Gestion des déchets, collecte des encombrants réutilisables, transports scolaires, risques majeurs ?

pour toutes questions sur la Communauté urbaine,
Tél : 02 35 22 25 25

Site web :

www.lehavreseinemetropole.fr

Infos Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Pourquoi trier ses biodéchets ?

Conformément à la loi antigaspillage de 2020, le tri à la source des biodéchets va se généraliser à partir de 2024. Pour les particuliers, les biodéchets sont les déchets biodégradables issus de la cuisine et du jardin :

- **Déchets verts** : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies
- **Déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas, ou produits périmés non consommés

À l'instar des autres catégories de déchets recyclables comme le verre ou le carton, le tri des biodéchets présente bien des avantages à tous les niveaux de la société :

- Trier les biodéchets permet de diminuer le volume de déchets incinérés, et donc de réduire les émissions de CO2
- Les biodéchets correctement triés peuvent produire un engrais naturel de qualité grâce au compostage
- Les biodéchets peuvent également servir à la production d'énergie (biogaz) grâce à la méthanisation.



Harfleur 2026 - Groupe des élu.e.s communistes et républicains

Un service public pour quoi faire ?

Alors que le projet de loi de finance 2024 de l'Etat indique clairement que les collectivités locales doivent être les premières contributrices aux resserrements budgétaires, l'une des solutions faciles consiste à rogner sur les services publics et sur ses agents. Une vieille rengaine ! On se rappelle des déclarations fortes des ténors de droites comme François Fillon, qui déclaraient vouloir supprimer plus de 500 000 fonctionnaires.

Pourtant, à chaque crise, l'utilité de ces fonctionnaires « en trop » reparait. On se souvient des applaudissements lancés au personnel soignant des hôpitaux lors du COVID. Dans les communes, au département, tout le monde se rappelle de la continuité de service public. Puis on oublie.

A Harfleur nous résistons à cette doctrine libérale injuste. Le service public est une valeur essentielle au vivre ensemble. Et au niveau local, encore plus ! Car il est l'amortisseur essentiel contre les inégalités !

Qui mieux qu'un service public de restauration permet de contrôler les coûts en période de forte inflation et ainsi ne les répercute pas sur la population.

Récemment, la situation de crise générée par la tempête Ciaran a mis, encore une fois, en lumière le

rôle essentiel des services publics là où les logiques ultralibérales assurancielles échouent, là où le privé refuse de jouer le rôle qui lui incombe par la loi.

C'est bien la Municipalité qui a accompagné les locataires alors que les propriétaires privés étaient dans l'incapacité d'assurer leurs devoirs légaux. Ce sont les services de la ville qui se sont portés volontaires pour proposer des solutions alternatives, répondre à l'urgence et rassurer les habitants.

Non, le service public, ça n'est pas un coût, c'est un investissement, une garantie de répondre aux besoins collectifs des habitants là où la libre concurrence ne répond pas correctement.

Oui, un service public fort avec les moyens d'agir est la garantie d'un quotidien plus serein pour l'ensemble des harfleurais.

L'ensemble du groupe Harfleur 2026, vous souhaite de passer les meilleures fêtes de fin d'année possible.

Loïc Jamet
Président du groupe

Au chevet de l'église Saint-Martin

Ce qu'il s'est passé

Dans la nuit du 1er au 2 novembre, un bloc de pierre pesant environ 10 kg s'est détaché de la façade ouest de l'église, à environ 35 mètres de hauteur, ce sont les vents violents combinés à une façade gorgée d'eau depuis plusieurs semaines, qui ont provoqué ce détachement. Le bloc a fait une chute de 25 mètres, a rebondi sur le couvrement en plomb du portail du 17ème, puis est venu s'écraser au sol à 8 mètres de la façade. Le bloc a endommagé le couvrement plomb et éclaté la moulure de la volute en pierre du dessous.

Les mesures de sécurité

En attendant une intervention pour expertise de la façade, un barriérage a été posé sur le parvis pour interdire le passage des piétons et des véhicules.

L'intervention et l'expertise de la façade ouest

Après consultation, Loxam Access intervient : location d'une nacelle avec un opérateur (coût : 1 753,75 € TTC), l'objectif était d'expertiser la façade ouest jusqu'à 45 mètres, purger les éléments instables, repérer les éléments devant être stabilisés, réaliser des photos.

Conclusions

L'intervention a pu couvrir les zones visées, les décollements de pierres ont été grattés, les petits fragments instables ont été retirés... Une consolidation voire un remplacement sera nécessaire à moyen terme mais la plupart des zones inspectées sont stables mais une intervention sur la face nord du clocher, ainsi que sur toute la façade nord serait nécessaire dans le courant de l'année 2024.



Groupe Harfleur ensemble pour demain

Tramway, voitures, piétons, une place pour chacun

Le 10 octobre 2023 s'est tenue à la Forge une réunion d'information sur la mise en place et l'allongement de la ligne de tramway qui reliera Monod au Havre et desservira deux stations à Harfleur, l'une à la Brèque et l'autre à Beaulieu. Si l'arrivée du tramway dans notre commune est une très belle opportunité de développer les mobilités douces, elle engendre chez certains quelques inquiétudes.

Bien évidemment les travaux seront impactants sur la circulation des bus et des voitures, mais les bénéfices qui découleront de l'ouverture de la ligne jusqu'à l'hôpital, programmée pour 2027, feront, on l'espère, vite oublier ces deux années pénibles.

Pour autant, la mise en place d'un grand parking-relais vraisemblablement payant (les modalités de fonctionnement dudit parking n'ont pas encore été évoquées auprès du grand public) situé à la Brèque inquiète les riverains. Le parking de l'Eure initialement prévu pour accueillir 25 places environ est pris quotidiennement d'assaut ; les soirs et les week-ends se sont près d'une cinquantaine de véhicules qui y stationnent de façon parfois très anarchique. Or ce parking gratuit a vocation à disparaître.

Le stationnement est un problème général à Harfleur.

Lors du conseil municipal du 30 septembre 2023, un échange a eu lieu entre l'un de nos élus et Madame le Maire concernant ce dysfonctionnement. Mme le Maire a évoqué la possibilité pour les habitants du centre de ses garer sur le parking de la Forge. Réponse qui a laissé sceptiques beaucoup d'entre nous. Certains harfleurais évoquent la crainte d'une généralisation d'un stationnement payant le plus étendu possible sur la commune, ce qui n'améliorerait en rien une situation déjà bien compliquée. Nous espérons que l'équipe municipale trouvera une solution satisfaisante pour tous, et le groupe d'opposition n'hésitera pas à faire des propositions dans la mesure du possible.

Aurélië Rebeilleau

A vos Agendas !

Solutions des jeux [p. 10 à 13]



n°8 - Les 10 objets cachés

Mot caché : GUIRLANDE

n°7 - Grille de mots mêlés avec un mot



n°5 - Les 10 différences



n°3 - Les 10 objets cachés

n°4 - Le mot mystère
Mot mystère : NEIGE



n°2 - Combien ?

Mot caché : PERE NOEL

n°1 - Grille de mots mêlés avec un mot

Animations - Culture



Exposition
«La moufle de Maurice
le pain d'épices»
Du 1er décembre au 5 janvier
La Forge [extérieur]



Concert et danse jeunesse
Le bal de Noël
de Johanna et Samuel
Mercredi 20 décembre - 15h
La Forge - Gratuit sur inscription

Thé dansant
Thé dansant de Noël
Jeudi 21 décembre - 15h
La Forge - Entrée libre



Renseignements,
inscriptions et billetterie :
Accueil La Forge 02 35 13 30 09

Retrouvez tous les détails et
les compléments d'informations sur :

www.harfleur.fr